

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**PERSONNEL
COMMUNAL**

Sous-domaine :

Effectif

OBJET :

**CREATION
DE 3 POSTES
-
SUPPRESSION
DE 3 POSTES**

N° 50/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 18 Juillet à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 12 Juillet 2022

Présents : Alain MARTY – Raymond BENOIT – Janine POUSSE – Michel GREFFIER – Stéphane AZEMA – Emmanuel COULONVAL – Jean MAURY – Christine SANCHEZ – Véronique BROUSSE – Véronique MARCAILLOU – Joëlle LEVEJAC – Vanessa SALANDINI .

Absents excusés : Christophe FOURES – Emilie BELUCHE.

Mme LEVEJAC Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 13/12/21,

Considérant que les intéressés peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'année 2022,

Il convient de créer :

- 1 Poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à raison de 35h/hebdomadaires, à compter du **1^{er} septembre 2022**.
- 1 Poste d'Agent de Maîtrise Principal, à raison de 35h/hebdomadaires, à compter du **1^{er} septembre 2022**.
- 1 Poste d'Agent de Maîtrise Principal, à raison de 35h/hebdomadaires, à compter du **1^{er} novembre 2022**.

Considérant la nécessité de supprimer :

- 1 Poste d'Adjoint Technique Territorial, à raison de 35h/hebdomadaires, et ce, à compter du **1^{er} septembre 2022**,
- 1 Poste d'Agent de Maitrise, à raison de 35h/hebdomadaires, à compter du **1^{er} septembre 2022**.
- 1 Poste d'Agent de Maitrise, à raison de 35h/hebdomadaires, à compter du **1^{er} novembre 2022**.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de la création et de la suppression des emplois présentés ci-dessus.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et charges de l'agent nommé au budget : chapitre 64, article 6411.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220718-20220718DEL50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2022

Publication : 19/07/2022

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain MARTY

